

## HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse  
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

*Ces honoraires\* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

- Pour les ventes inférieures et jusqu'à 80 000 € :

**10 % du prix de vente avec un minimum de 2500 €**

- Pour les ventes supérieures à 80 000 € :

**Forfait de 4500 € + 5 % du prix de vente**

- Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente (Art. L 721.2 du CCH) : **140 €**
- Avis de valeur, remise d'un dossier complet : **160 €**

*\*les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

*\*les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

*" Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème."*

Applicable au 01/01/2021

## HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC - TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

**PRESTATIONS DE LOCATION :** mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

- **Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 80 %** d'un montant de loyer mensuel hors charges :

- 15 % pour les visites \*
- 15 % pour la constitution du dossier locataire \*
- 43 % pour la rédaction du bail \*
- 27 % pour l'établissement de l'état des lieux \*

*\*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire*

- **Honoraires d'entremise et de négociation** à la charge du bailleur : **100 €**

### PRESTATIONS DE GESTION :

- ❖ **MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : 11,70 %** des encaissements

*Package : gestion financière - gestion administrative et fiscale - gestion technique - étude comparative de loyer – photo professionnelle - bilan à 15/30/40 jours - assurance loyers impayés - assurance détériorations immobilières - assurance inoccupation des locaux - assurance protection juridique*

#### ► **LOCATION accessoire au MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE :**

- **Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 80 %** d'un montant de loyer mensuel hors charges :

- 15 % pour les visites \*
- 15 % pour la constitution du dossier locataire \*
- 43 % pour la rédaction du bail \*
- 27 % pour l'établissement de l'état des lieux \*

*\*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire*

**Honoraires d'entremise et de négociation** à la charge du bailleur : **inclus**

- ❖ **MANDAT GESTION CLASSIQUE :**

- **Honoraires de gestion courante : 7,50 %** des encaissements
- **Garantie loyers impayés : 3,40 %** des encaissements
- **Frais annexes :**
  - état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : **20 €**
  - transmission sur demande d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : **25 €**

► **LOCATION accessoire au MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :** honoraires identiques aux prestations de location ci-dessus

- ❖ **VACATION :**

- Taux horaire pour toute autre prestation non prévue au mandat :
  - heure ouvrable : **50 €**
  - hors heure ouvrable : **65 €**

Applicable au 01/01/2021